

# ENTRE NOUS

Bulletin municipal – Commune de VERDON (24) - Décembre 2015



## 2016

Le Conseil Municipal vous présente  
ses vœux de santé et de bonheur  
pour l'année à venir.

*Rouge-gorge - Le Claud - janvier 2015*

### Le mot du Maire

**A cette étape annuelle, il est de tradition de faire un bilan de l'année écoulée. Voici donc les points saillants qui ont émaillé cette année 2015.**

Tout d'abord, au mois de janvier, la commune a pu récupérer les bancs de la chapelle de l'école Saint-Jacques de Bergerac et meubler notre église de VERDON. Les anciennes chaises ont été réparties et auront une deuxième vie dans certaines cuisines, salles à manger, chambres et même salles de bain d'habitants de Verdon.

Les travaux de consolidation des murs de l'église, pris en charge par l'assurance, suite à la sécheresse de 2011, ont eu lieu en 2 phases, tout d'abord du 6 au 16 juillet par l'injection de résine sous les fondations des murs porteurs de l'église et de la sacristie, puis du 31 octobre au 12 novembre inclus par la réalisation de chaînages internes des murs des édifices y compris ceux de la partie haute du fronton. Les travaux de démontage et de réfection du plafond de l'église sont envisagés au printemps 2016, il restera les travaux de finition qui

comprennent le rejointoiement des parties découvertes et le rebouchage des fissures, qui ne pourront être entrepris qu'un an après la fin des travaux de consolidation, c'est-à-dire en fin 2016.

Au mois d'août a eu lieu l'aménagement de la rampe pour l'accès des personnes à mobilité réduite à la salle communale et à la mairie. Coût de l'opération : 2400€ TTC, avec récupération d'une aide du Conseil Départemental de 40%.

Et pour finir, le 2 décembre, réussite de la cérémonie autour de la réhabilitation des tombes des soldats verdonnais de Coulmiers et de Patay (1870-1871). (voir plus loin l'article spécifique traitant de ce sujet)

Tout au long de cette année, au niveau de la Communauté de Communes, discussion autour de transmission des compétences. Et en cette fin d'année arrivent des informations et discussions sur les Nouvelles Communes.

La municipalité vous souhaite pour 2016 une meilleure année possible et surtout de garder la convivialité et l'entraide qui nous unissent !

**Jean-Marie BRUNAT**

## Amicale verdonnaise

Au cours de l'année 2015 l'amicale verdonnaise a proposé un repas le 1er mars où nous avons dégusté des cuissots de sanglier offerts et cuisinés par Christian Graniczny (un grand merci à lui !)

Fin juin, il y eut le traditionnel repas de village dans le barnum acheté par moitié par l'amicale et par son annexe la Verdonnaise sans fil. Merci donc aux abonnés de la VSF qui ont donné leur accord pour l'achat de ce chapiteau. Cela nous dispense ainsi d'emprunter aux différentes communes voisines qui avaient la gentillesse de nous prêter le leur. Merci

## La Verdonnaise sans fil



C'est le 26 décembre 2005 que les premiers abonnés à la Verdonnaise sans fil ont été connectés. Cela fait donc 10 ans ! 10 ans pendant lesquels l'association a fourni à ses membres un service public

qui, aujourd'hui, s'avère aussi nécessaire que les services du téléphone ou de l'électricité.

Est-il normal que, parce que nous sommes une petite commune, nous soyons oubliés du haut débit ? Accepterions-nous de n'avoir accès ni à l'électricité ni au téléphone sous prétexte que nous sommes peu nombreux ?

bien sûr aux bénévoles qui ont aidé à sa mise en place et à son démontage.

Enfin, le 18 novembre nous nous sommes réunis pour une fois encore, partager un moment de convivialité autour d'un repas automnal.

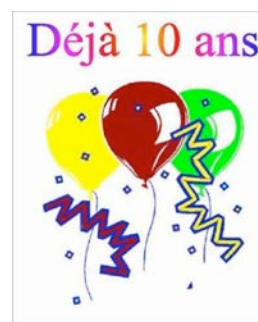
Nous espérons que l'an prochain nous permettra de partager à nouveau de tels moments qui ne peuvent que renforcer les liens sociaux et les échanges au sein de notre petite communauté.

C'est dans cette perspective que l'amicale vous présente ses meilleurs vœux pour 2016

**La Présidente**

Ce service public est auto-financé par l'ensemble des membres, il ne coûte rien à la collectivité. Et même mieux, il participe à sa manière à la collectivité en réinvestissant une partie de ses recettes lorsque c'est possible (participation à l'achat du barnum, achat d'une imprimante pour la mairie en 2015).

Notre vœu pour 2016 serait que VSF n'ait plus besoin d'exister, mais ne rêvons pas ! Il faudra sûrement encore tenter de maintenir cette infrastructure qui permet l'accès au réseau mondial pour notre commune et ses habitants.



## Nos joies, nos peines

Le 3 juin 2015 a été inhumée dans notre cimetière de Verdon Hélène FRAY (née FAGEOLLE) décédée le 30 Mai 2015 à l'âge de 94 ans. Maman d'Annie, elle a vécu pour grande partie de sa vie ici à Verdon en divers lieux de la commune.

## Cérémonie du 02 Décembre 2015 à VERDON

### Petit rappel historique :

Nous sommes en 1870 : Face à face, deux empires.

- La France de Napoléon III se trouve dramatiquement isolée au plan international : l'Angleterre et la Russie ne sont pas prêtes à nous pardonner l'aventure de Bonaparte.

- L'Allemagne, sous l'impulsion du Prussien Bismark vient de terminer son unification. Il ne lui reste plus qu'à la consolider... Quoi de mieux qu'une guerre ?

Le 19 juillet 1870, l'armée Allemande se précipite vers PARIS. METZ et SEDAN capitulent. L'empereur est prisonnier.

En deux mois les 9/10<sup>ème</sup> de l'armée active sont anéantis, Paris est assiégée, la République est proclamée dans la douleur.

Le Président Gambetta cherche désespérément à constituer une force pouvant secourir la capitale. Il fait appel aux mobiles.

Qui sont-ils ? Essentiellement des réservistes n'ayant aucune connaissance militaire et dont les officiers, à quelques exceptions près, n'ont pas connu le feu. Leur recrutement est local. C'est ainsi que la Dordogne met sur pied le 22<sup>ème</sup> régiment de

Mobiles. Bergerac doit fournir un bataillon. Pour cela, sept compagnies sont levées dans les cantons de l'arrondissement. La 3<sup>ème</sup> compagnie nous concerne avec les cantons de Lalinde et de Sainte-Alvère.

Le soldat BLANC et le capitaine MALBERNAT quittent Bergerac fin septembre pour le front : ils sont incorporés à l'Armée de La Loire.

Ils sont mal équipés, leurs uniformes sont disparates. Seul, l'armement est performant pour l'époque : ils sont armés du fameux fusil CHASSEPOT. En revanche le moral est au plus haut.

Le 8 novembre à l'aube, l'Armée de La Loire marche vers ORLEANS. L'enthousiasme des Mobiles de la Dordogne bouscule les Allemands à COULMIERS. Ils inscrivent ainsi une page de gloire pour les armes de la France. Ce sont les Mobiles de la Dordogne qui remportent cette éphémère victoire, une des rares de cette guerre catastrophique.

Le soldat BLANC et le capitaine MALBERNAT sont parmi les héros qui seront cités à l'ordre du jour de l'armée par le gouvernement.

Mais déjà une nouvelle mission attend cette Armée qui marche vers le Nord, en direction de VILLEPION. C'est pendant ce déplacement que la troisième compagnie se fait accrocher à PATAY. Pierre BLANC est grièvement blessé et déclaré inapte au service. On l'évacue vers son village de VERDON où il décède un mois plus tard des suites de ses blessures.

Le capitaine MALBERNAT continue vers LOIGNY où l'ennemi menace. Les combats sont terribles et le bataillon perd 1/3 de ses hommes avant de battre en retraite vers ORLEANS, BLOIS, puis TOURS.

Le 28 janvier 1871, PARIS capitule et l'armistice est signé entre le gouvernement et Bismark. La guerre dite Franco-prussienne de 1870-1871 est terminée.

Voici une page de l'histoire de France dont deux citoyens de Verdon ont été les acteurs. Le comité de Bergerac du Souvenir Français, l'Association de Recherche Historique « Pesqueyrous » et la municipalité de VERDON, ont voulu les honorer en organisant la cérémonie du 2 décembre à VERDON (date anniversaire de la bataille de PATAY où Pierre BLANC a été blessé).



## Ramassage et collecte des déchets ménagers

A partir du 2 janvier 2016, la collecte des déchets ménagers - poubelle noire et sac jaune - sera réalisée par le Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) à la place de SITA.

Un camion benne bi-compartmentée permettra une collecte en simultané des ordures ménagères et des recyclables dans des compartiments distincts étanches, permettant une parfaite séparation des déchets sans risque de mélange entre les deux. Pour les secteurs difficiles d'accès, une mini-benne réalisera la collecte.

Après collecte, les sacs jaunes sont dirigés vers le Centre de Tri de Marcillac Saint-Quentin pour être triés par matériaux. Ils seront ensuite utilisés comme nouvelle matière première par les industries de recyclage.

Les déchets de la poubelle noire sont enfouis dans l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint Laurent des Hommes, sans tri.

### CHANGEMENT DE MODE DE COLLECTE

Les élus des 13 communes de la communauté de communes, non affiliées au SYGED, ont fait le choix de faire évoluer le mode de collecte pour choisir le SMD3.

Dans les mois à venir (à partir de mi-février 2016), chaque foyer sera équipé gratuitement d'un bac noir et d'un bac jaune (remplaçant du sac jaune). Certains foyers seront invités à déposer leurs déchets sur un point de regroupement lorsque le passage de la benne ne sera pas possible (chemin étroit, impossibilité de faire demi-tour, etc). Ce n'est pas le cas pour Verdon.

### A RETENIR

Au 2 janvier 2016, les jours de collecte restent inchangés jusqu'à la mise en service du nouveau mode de collecte.

Pour Verdon, la collecte sera donc toujours réalisée le mercredi matin !

La poubelle noire et le sac jaune seront collectés en même temps.

### RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI :

Les déchets recyclables sont les emballages en plastique, en aluminium, en acier, en carton et les papiers.

### ATTENTION :

- les cartons volumineux sont à apporter à la déchèterie.
- Le verre est à déposer dans les bornes à verre à votre disposition sur la commune.



Les déchets recyclables (Dessins réalisés par Sophie ANFRAY)

### Que deviennent les déchets du sac jaune ?

Flaconnages en plastique transparent (bouteille d'eau...)	➔	Vêtements polaires, tapis, bouteilles...
Flaconnages en plastique opaque (flacon de shampoing...)	➔	Arrosoirs, tuyaux, flacons ménagers...
Briques alimentaires (brique de lait...)	➔	Papier peint, essuie-tout...
Journaux, magazines, autres papiers	➔	Papier journal, papier hygiénique...
Cartonnettes et cartons	➔	Cartons divers
Emballages en acier (boîtes de conserve...)	➔	Boîtes de conserve, aérosols, caddies de supermarché...

## Le saviez-vous ? Histoire locale...

**En 1880, comme bien d'autres communes alors, Verdon n'avait pas d'école. Le cahier des charges concernant la construction d'une « maison d'école mixte » fut rédigé en 1881.**

En voici le texte d'introduction :

*La commune de Verdon n'a pas de maison d'école, aussi pour remédier à cet état de chose, la municipalité a fait dresser les plans ci-joints. La population de la commune est de 132 habitants. La moyenne des enfants en âge de fréquenter l'école est, d'après les statistiques officielles, de 15 % de la population, soit de 20 élèves. La classe est faite pour 24. Le projet comprend :*

*- logement de l'instituteur : une cuisine, une salle à manger, deux chambres à feu, une cave, un grenier, des privés et un jardin de plus de 3 ares.*

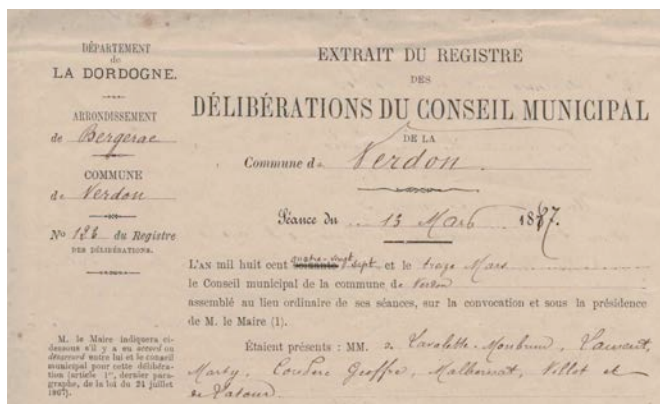
*- école proprement dite : nombre d'élèves 10 filles 10 garçons soit 20 élèves*

*- préaux découverts 23 par 5,5 soit 126,5 ou plus de 5 m par élèves. Préau couvert plus de 2 m par élèves, vestiaires : développement des murs 10 m, classe 1,50 m et plus par élève ...*

1. Un agrandissement des cours en déplaçant les cabinets
2. Assainissement de ces cours
3. Mur de clôture
4. Faire repeindre les menuiseries
5. Achat de deux ares de terrain
6. Un puits et sa pompe

*Et ces travaux une fois terminée s'il restait encore de l'argent autorise le maire de la commune à l'employer pour l'école au mieux des intérêts de la commune et l'autorise encore pour tous ces travaux de parachèvement à traiter d'accord avec Monsieur l'architecte de gré à gré avec l'entrepreneur de l'école ...*

Le prix de l'école se montait à 20 453,17 F. L'entrepreneur (Jean Le St Germain) ayant consenti un rabais de 15,5 %, le prix payé s'éleva à 17 503,87 F.



En 1887, par une délibération du conseil municipal du 13 mars, on apprend une bonne nouvelle :

*M. le président a ouvert la séance est exposé ce qui suit :*

*Que les travaux afférents à la construction de l'école ont été faits par l'entrepreneur avec un rabais assez considérable, que les travaux imprévus sont bien au-dessous de la somme que représente ce rabais et que par conséquent il restera une somme à employer probablement assez forte.*

*Le conseil municipal à l'unanimité demande que la somme qui pourra rester à employer le soit de la manière suivante :*

Dépenses des ouvrages		Quantité	Prix unitaire	Total	Reste à payer	Reste à recevoir
Couvremens.						
Indemnités de déplacement de la main d'œuvre	7,80	22,20	0,30	1,80	95	
Maisons d'habitation - Eau	11,00	6,00	1,50	9,00		
Reparations de matériel existant au retour de la case	20,00	1,00	0,10	2,00		
Mar de travail	1	1,00	0,10	0,10		
Coût de deux puits et de leur entretien	23,70	1,00	0,95	23,70		
Matériaux supportés par la commune pour la bâtisse	0	3,80	0,25	0,95		

Comment cette somme fut-elle financée ? Nous n'avons pas les détails mais on peut supposer que la commune reçut des subventions et fut autorisée à emprunter :

*Avec la loi du 1<sup>er</sup> juin 1878, l'Etat met à la disposition du ministère de l'Instruction publique une somme de 60 millions de francs « pour être répartie, à titre de subvention entre les communes, en vue de l'amélioration ou de la construction des mobiliers scolaires ». 60 millions supplémentaires sont mis à disposition à titre d'avance aux communes dûment autorisées à emprunter. Cette mesure se traduira concrètement par des prêts à 3% remboursables en 30 ans.*

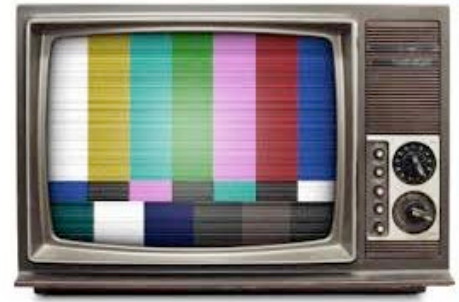
## TV-tnt : passage à la haute définition le 5 avril

Le 5 avril prochain, le système de diffusion de la télévision va basculer en « haute définition (HD) ».

Si votre équipement n'est pas compatible HD, vous ne recevrez plus rien.

Comment savoir si l'on est concerné ? C'est très facile !

Regarder la chaîne 7 (ARTE)



**arte HD**

si le logo affiché est celui-ci, alors votre équipement est compatible HD et le 5 avril vous devrez simplement refaire la mémorisation des chaînes à partir de la touche « menu » de votre télécommande.

**arte**

Si c'est ce logo qui est affiché, alors votre matériel ne reçoit vraisemblablement pas la HD, vous devrez l'équiper d'un boîtier qui lui permettra de recevoir la nouvelle norme. (à partir de 30 € en magasin)

## En bref et en images...



*Minute de silence le 16 novembre à Verdon*



*Cérémonie du 11 novembre*